



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale de  
l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France

Paris, le 21 OCT. 2013

Service du développement durable des territoires et des entreprises  
Pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires  
Évaluation environnementale des projets

Dossier n° EE-808-13

2013 1197

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale  
sur le projet d'extension du crématorium de Clamart (92) dans le cadre  
de la procédure d'autorisation préfectorale**

L'autorité environnementale a été saisie le 12 août 2013 sur le dossier, présenté par la préfecture des Hauts-de-Seine, pour le projet d'extension du crématorium de Clamart, dans le cadre de la procédure d'autorisation préfectorale telle que prévue par les dispositions de l'article L. 2223-40 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de la concertation du public. Elle fait par ailleurs l'objet d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,  
et par délégation,  
Le directeur régional et interdépartemental  
de l'Environnement et de l'Énergie

La directrice régionale et  
interdépartementale  
adjointe de l'environnement  
et de l'énergie d'Ile-de-France  
Alain VALLET

Dr Laure TOURIANSKY  
Laure TOURIANSKY



Certificat A1607  
Champ de certification  
disponible sur demande

[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)